

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/82

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 12 DÉCEMBRE à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE.

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal
qu'une convention a été signée le 1^{er} Avril 2020 suite à l'avis favorable du Conseil
Municipal du 13 Juin 2019 afin d'adhérer au groupement de commandes de la CAPSO
pour la gestion de la fourrière intercommunale située Zone du Brockus à Saint-Omer.

Or, à ce jour, la Commune de Wismes souhaite adhérer à ce groupement de
commandes. Il y a donc lieu de prévoir un avenant (n° 3) à la convention.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,
cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer ledit avenant avec
Monsieur le Président de la CAPSO.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 13/12/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 13 DEC. 2022
et publication ou notification
du 13 DEC. 2022

Joëlle DELRUE

